



Sucession bloquée habilitaton familiale

Par **Andreani**, le **01/04/2020** à **12:35**

Bonjour,

Ma mère et mon oncle sont héritiers de leur sœur décédée en décembre 2019.

Ma mère est en maison de retraite et j ai demandé en raison de sa santé mentale et en tant que fils unique une habilitation familiale pour pouvoir la représenter.

On m annonce une validation de ma demande dans un délai de 6 mois à un an.

L heritage est important et est constitué à 70% d immobilier.

Quelles sont les négociations sur les pénalités et les garanties hypothécaires que souhaite prendre le fisc, sachant que nous sommes bloqués par un service d état qui prend son temps (nous avons 2 appartements sous compromis)

Merci de votre réponse et vos conseils

Par **youris**, le **01/04/2020** à **13:54**

bonjour,

la succession de votre tante est-elle définitivement réglée par le notaire car il faut attendre que les mutations immobilières soient prises en compte par le fichier immobilier du service de la publicité foncière avant de mettre les biens en vente.

si votre mère n'est plus saine d'esprit, comment a-t-elle pu signer les compromis de vente ?

salutations

Par **Visiteur**, le **01/04/2020** à **13:57**

Bonjour

Avez vous informé le juge de cette situation d'urgence ?

Je vous conseille de tenter la demande d'un mandat spécial au juge, pour pouvoir exécuter les actes en question, avant que la protection soit définitive.

SAISINE <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50473>

Par **youris**, le **01/04/2020** à **17:05**

si votre mère n'est plus saine d'esprit, comment a-t-elle pu signer les compromis de vente ?

Par **Andreani**, le **03/04/2020** à **12:29**

Youris

La succession est bloquée du fait de l'état de ma mère.

Les compromis ont été signés du vivant de ma tante